

Liste des pièces à fournir
Unité de formation « Approfondissement de la sécurité sur pistes,
hors des pistes et milieu montagnard enneigé incluant le test
eurosécurité »

(Tout dossier incomplet ne sera pas validé)

- La copie de la page de votre livret de formation où sont indiquées les dates d'entrée en formation et de fin de validité du livret. *Votre livret de formation doit être en cours de validité.* Dans le cas contraire, je vous invite à contacter le Pôle Montagne à la DDSC38 - Céline FIORE au 04 57 38 65 31 pour essayer d'obtenir une prolongation de livret.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du ski alpin datant de moins de trois mois à la date du stage (original avec tampon et signature du médecin, photocopie non acceptée)
- Une enveloppe 16x23 timbrée au tarif en vigueur (50 g) portant nom, prénom et adresse du candidat (Attention si vous avez plusieurs adresses, pensez à le signaler)

Les photocopies doivent être lisibles.

Rappel : avant d'accéder au stage final de la « Maîtrise », vous devrez fournir une attestation de votre stage d'application de 7 jours minimum dans un centre agréé ainsi qu'une attestation de réussite à l'unité de formation « Pratiques Compétitives »

Toutes les pièces ci-dessus doivent être envoyées en même temps que les documents que vous devez retourner pour confirmer votre participation sur cette unité de formation à :

ENSA
Laurence GRIVEL
B.P. 24
74401 CHAMONIX